

PROMULGATION

RÈGLEMENT RCA20 09001

AVIS est par les présentes donné que le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville a adopté, lors de la séance ordinaire tenue le 10 février 2020, le règlement suivant :

RCA20 09001 RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 2 213 000 \$ POUR LA RÉALISATION DU PROGRAMME DE RÉFECTION ROUTIÈRE (dossier 1191616009);

Ce règlement a été approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation le 20 mars 2020.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication, conformément à la loi et est déposé au bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance. Il peut également être consulté sur le site Internet de la Ville à l'adresse <http://ville.montreal.qc.ca/reglements>.

FAIT à Montréal, le 25 mars 2020.

Le secrétaire d'arrondissement,
Chantal Châteauvert